



---

# **Séance plénière exceptionnelle**

Schéma départemental de la protection de l'enfance  
et de la famille

le lundi 8 octobre 2018

DISCOURS DU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
**M. JEAN-LUC GLEYZE**

---

*Seul le prononcé fait foi*

Mesdames les vice-présidentes,

Messieurs les vice-présidents,

Mesdames les Conseillères départementales,

Messieurs les Conseillers départementaux,

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur Philippe Mahé,

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs généraux adjoints,

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs,

Mesdames et Messieurs les agents,

Mesdames et Messieurs,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour une séance plénière dédiée au vote de notre Schéma départemental de la protection de l'enfance et de la famille. Cette plénière se heurte à l'actualité et à l'annonce d'un projet de métropolisation. Je souhaiterais donc en préalable vous exposer ma position à ce sujet.

Comme vous le savez, ce lundi, **le Président de la République a reçu pour la troisième fois** (*après novembre et août dernier*) **en toute discrétion les 5 Présidents de Métropoles concernés**, dont Alain Juppé (*ainsi qu'Estrosi, Moudenc, Rolland, Castelain*). Visiblement un « *consensus* » aurait été trouvé sur un « *schéma-cible de Département-Métropole* ».

**Concrètement, de quoi s'agit-il ?**

- **Les Métropoles absorberaient l'ensemble des compétences des Départements sur leur périmètre.**
- **Les Départements seraient alors repositionnés uniquement sur les zones périurbaines et rurales.**
- A ce jour, **cela concerne 5 Métropoles** de plus de 500 000 habitants (Nantes, Toulouse, Nice, Lille et Bordeaux) ... demain rien n'empêche que ce soit élargie à toutes les grandes agglomérations : Strasbourg, Rennes, Grenoble, Rouen, Montpellier, Toulon, Nancy,....

**Un projet inspiré du modèle lyonnais** où ce rapprochement Métropole-Département est à l'œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## Sur la forme :

1/ **Le modèle lyonnais est fondé sur un consentement** entre les 2 collectivités : ce n'est pas l'Etat qui impose d'en haut.

« *On le sait, un mariage sans consentement n'est jamais une grande réussite sur la durée* »

2/ **Un projet qui est discuté dans le plus grand secret**, entre le PR et les Présidents des 5 Métropoles.

=> *il est quand même fou d'imaginer ne pas consulter les Présidents de Départements qui sont les premiers concernés.*

3/ **Un calendrier fou !** A Lyon ce rapprochement a pris des années. Aujourd'hui, on ne connaît même pas les contours du projet mais on nous parle déjà d'une loi votée avant l'été...

4/ **Courrier conjoint adressé au Président de la République** le 10 septembre 2018 pour demander une rencontre. Aucune réponse n'a été apportée.

Ce serait **un passage en force sans précédent du Gouvernement** :

- Le Premier Ministre s'était engagé devant le Congrès de l'ADF en octobre : « *je sais que ce qui a pu prendre forme à Lyon, n'est pas nécessairement reproductible à Marseille, ni d'ailleurs forcément à Bordeaux* »
- A Nantes, Johanna Rolland (Métropole) et Philippe Grosvalet (Département) ont déjà tous les deux annoncé qu'ils ne souhaitaient pas s'engager sur la voie de la métropolisation.

**Pourquoi le modèle lyonnais n'est pas transposable en Gironde ?**

- **Population : Métropole lyonnaise = ¾ des Rhodaniens**  
versus Métropole bordelaise = seulement 49% des Girondins
  - **Lyon occupe de façon assez homogène le Sud du Rhône**  
versus Bordeaux, qui se trouve en plein centre de la Gironde
- => cela reviendrait à créer **un trou noir au beau milieu du département.**

## 1/ La métropolisation accentuerait les fractures sociales et territoriales

Le Département joue un rôle de redistribution des richesses.

## 2/ Au niveau financier, la métropolisation nous priverait d'une grande partie de nos recettes (droits de mutation)

La pertinence d'un tel projet se pose également pour la Métropole elle-même :

- Reste à charge sur les AIS (RSA, PCH, APA) = **248,9 millions d'euros en 2017** que l'État ne compense pas pour le Département de la Gironde, soit **160 euros par habitant !**

## 3/ La métropolisation va créer de nouveaux doublons !

Le personnel départemental témoigne d'une inquiétude forte, à l'image de l'expression des personnels du CDEF.

Quelques exemples concrets :

- Devrait-on avoir 2 SDIS, 2 MDPH, 2 CDEF, 2 IDDAC, etc ? L'un métropolitain et l'autre départemental... autant de dédoublement des directions
- Collèges : différence d'équipement entre les collèges métropolitains et ceux du reste du département, créant une inégalité des chances entre les collégiens.
- Quid du plan Gironde Haut Méga si on retire au Département ses moyens financiers ?

*« Des politiques différentes, c'est des priorités différentes,  
et donc un traitement différencié entre les citoyens »*

*« Un périmètre administratif ce n'est pas un périmètre de vie »*

Il y a porosité entre la Métropole et le reste du département lié aux modes de vie des Girondines et des Girondins !

- La question de l'eau ;
- La question des produits agricoles ;

**Modes d'accueil** : le parent qui habite en dehors de la Métropole mais qui dépose son enfant le matin à côté de son travail dans la Métropole... ou inversement ;

- **PA et PH** : la PA ou PH qui vit à l'extérieur de la Métropole mais qui bénéficie de services à domicile domiciliés dans la Métropole... ou inversement ;
- **Vie associative** : l'association dont le champ d'intervention est départemental.

**« Qui va gérer demain cette interconnexion si on a la Métropole d'un côté, et le reste du territoire de l'autre ? »**

**Il s'agit d'une « fausse bonne idée » !**

- => complexification pour les usagers ;
- => différenciation des politiques publiques entre la Métropole et le reste du département ;
- => inefficacité des politiques publiques ;
- => hausse du coût de réalisation des services publics.

**Un modèle alternatif** : ne pas opposer la Métropole de Bordeaux au reste du territoire !

- => souhaite-t-on un développement métropolitain autocentré ou un développement qui rayonne et profite aux territoires voisins ?

*« Le phénomène métropolitain est une chance pour notre territoire, mais on ne peut pas pour autant concentrer tous nos efforts sur seulement 6% du territoire. »*

*« La métropolisation, c'est la théorie du ruisseau appliquée à la question territoriale. »*

**« Cela va à l'encontre d'un courant global vers plus d'initiatives locales »**

*(ex : film « Ici et maintenant, la Gironde s'invente »)*

## **Nous travaillons déjà en dialogue et en bonne intelligence avec la Métropole :**

- Le transfert de compétences suite à la loi NOTRe s'est bien passé (*3 compétences sur 9 possibles*) ;
- Idem pour les sujets que nous avons en commun=> Nous avons encore récemment signé de nouveaux contrats de partenariat avec les CCAS.
- Il existe des partenariats et des financements communs autour de projets structurants à la fois pour la Métropole et le Département (ex : Parc des expositions de Bordeaux).

*=> on peut aller plus loin dans cette coopération si nécessaire...*

## **Privilégier la complémentarité et la coopération entre les services départementaux et métropolitains.**

*« Je préfère que nous soyons partenaires plutôt qu'adversaires »*

D'une façon plus générale, c'est l'ensemble des services et équipements publics de proximité qui sont menacés !

## **Libre souveraineté des collectivités locales et aux moyens financiers correspondants.**

Aujourd'hui l'Etat remet en cause la décentralisation en portant atteinte à l'autonomie financière des collectivités, en opposant métropoles et rural, en programmant à terme la disparition des Communes et des Départements.

- un éloignement démocratique ;
- une recentralisation des services et des équipements ;
- en affaiblissant les collectivités locales, on programme une disparition du service public au profit du privé, au détriment des plus faibles et des plus fragiles.

Macron = « ***la main de fer du libéralisme économique dans le gant de velours de la démocratie*** ».

C'est pourquoi j'en appelle à une mobilisation de tous, citoyens élus et non élus, pour défendre :

- la proximité dans la démocratie et l'action publique ;
- l'équilibre et la complémentarité entre rural et urbain ;
- le respect des collectivités locales ;
- l'unité de nos territoires, facteurs d'équité pour nos concitoyens.

**Je vous donne rendez-vous le 13 octobre à 11h dans le Hall de l'Immeuble Gironde**

**Nous avons déjà le soutien de : AMG, AMRG, ADF, Anziani, Présidents des Départements voisins**  
*(Camani, Peiro, Leblois, Fortinon)*

**Nous allons interroger : les autres Présidents de Départements, les parlementaires, tous les élus**  
*locaux de Gironde, les 2 000 associations que nous soutenons, les 1,6M de Girondines et Girondins.*

\*

\*

\*

En attendant ce grand rassemblement, **nous continuons d'assurer nos missions quotidiennes pour les Girondines et les Girondins.**

**Parmi les sujets pour lesquels un traitement différencié entre la Métropole et le reste du territoire ne ferait aucun sens, il y a la protection de l'enfance.**

Revenons donc à l'objet de notre séance plénière d'aujourd'hui, consacrée au vote du **Schéma départemental de la protection de l'enfance et de la famille pour la période 2018-2022.**

### **1/ Un sujet prioritaire pour la majorité départementale !**

Il en va de la responsabilité de notre collectivité garante des solidarités humaines, et de l'engagement personnel du Président.

Ces enfants ont parfois eu des parcours de vie terribles...

=> **leurs histoires justifient qu'on se mobilise pour eux.**

**Ils doivent pouvoir compter sur le soutien de la société toute entière** lorsque les parents ne peuvent pas s'en occuper.

- **pour apaiser leurs souffrances**, leur redonner confiance en eux, en l'Autre, en la société.
- **pour leur redonner un cadre**, des limites et les outils pour réussir dans la vie.

*Je crois qu'une société qui ne prend pas soin de ses enfants  
est une société malade.*

**La protection de l'enfance concerne tout le monde**, sans lien avec la condition sociale des familles.

=> **Je n'accepterai pas que ce sujet soit instrumentalisé pour servir des intérêts politiciens !**

**2/ Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui travaillent au service des enfants**, que ce soit au Département ou parmi nos partenaires.

Un accompagnement qui exige un engagement de tous les jours et des qualités humaines.

=> **Je sais combien les personnes qui en ont la charge y mettent du sens.**

**Je sais aussi les difficultés rencontrées par les professionnels**

- augmentation des besoins ;
- situations individuelles des enfants nécessitant des prises en charge de plus en plus complexes.

A ce titre, **nous avons sensiblement avancé sur le CDEF**, et nous poursuivrons nos efforts en 2019.

Je tiens à renouveler mes remerciements et **ma confiance à Emmanuelle AJON**, au titre de sa vice-présidence, **et à Marie-Claude Agullana** qui préside la commission *Politique de la promotion de la santé et de la protection de l'enfance*, pour leur engagement sur ce sujet.

Je tiens à **saluer le Directeur territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse** (PJJ), Monsieur Patrick FREHAUT,

Ce schéma est le fruit d'un travail partenarial entre le Département, la PJJ et leurs partenaires.

Cette coordination permet de fixer des ambitions communes et un cadre de travail pour les 5 prochaines années.

*Il s'agit de faire coïncider volonté politique, moyens financiers et bien-être des personnels au service des enfants et de leurs familles.*

Emmanuelle Ajon reviendra plus en détail sur le schéma.

**Le soin que nous portons à nos enfants est un investissement pour l'avenir** et chaque enfant doit pouvoir être accompagné pour trouver sa place dans la société.

C'est pourquoi le Département se mobilise sur la protection de l'enfance :

- **12 000 enfants accompagnés** par le Département au titre de la protection de l'enfance, dont **4 300 enfants placés**
- **900 places créées** depuis 2015
- **223M€** consacrés à la protection de l'enfance en 2018

**Néanmoins, sur un certain nombre de sujets, nous sommes obligés aujourd’hui de nous substituer à l’État.**

=> au-delà du coût financier pour le Département, cela impacte la prise en charge des enfants et le travail des personnels.

C'est le résultat de choix budgétaires du Gouvernement qui ne se donne pas les moyens concernant :

- **la prise en charge psy**, objet du courrier à Agnès Buzyn ;
- **la prise en charge de l'évaluation de la minorité des MNA** ;

Lors du Congrès de l'ADF à Marseille en juin 2017, le Premier Ministre s'était engagé à reprendre en charge l'évaluation et l'hébergement d'urgence des personnes se déclarant mineurs.

*Comment avoir confiance en un Etat qui délègue une mission aussi importante aux Départements sans leur donner les moyens de l'assurer ?*

**Par ailleurs, nous avions conclu en 2017 un protocole d'accord avec l'ARS** qui n'est pas respecté puisque les moyens qui sont donnés à l'ARS ne sont pas à la hauteur :

- la mise en place d'une offre de service **d'assistants familiaux thérapeutiques** destinée aux enfants ayant besoin à titre principal d'un suivi psychiatrique n'a pas connu d'avancée ;
- le projet de **home d'accueil thérapeutique** et intersectoriel (HATI) ne démarre pas ;
- la question du **recrutement des psychiatres** et en particulier des pédo-psychiatres est prégnante.

*Des mois d'attente pour une famille, ce sont des mois perdus, et peut-être des situations qui auraient pu être réglées si elles étaient prévenues à temps, permettant d'éviter des mesures de protection.*

**Une pensée pour chacun des enfants pris en charge par le Département.**

Je tenais à ce qu'ils soient présents aujourd'hui.

- En entrant, vous avez pu voir **l'exposition des travaux réalisés par des enfants dans le cadre des « Projets Artistiques en MECS »**.
- Vous pourrez voir et entendre **3 témoignages d'enfants et de professionnels** tout au long de cette plénière.

Sur ce sujet de la protection de l'enfance – mais c'est aussi valable pour toutes nos autres missions – le Département démontre toute son utilité : **Tous les enfants de Gironde méritent notre protection, qu'ils résident dans la Métropole ou à l'extérieur.**

- Je laisse maintenant la parole à Monsieur Fréhaut, Directeur territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.